

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 13/07/2020

Délibération n° D-2020-188

Clou Bouchet - Utilisation du réseau de chauffage - Convention
tripartite du 1er octobre 2008 - Avenant n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

Direction Patrimoine et Moyens

**Clou Bouchet - Utilisation du réseau de chauffage -
Convention tripartite du 1er octobre 2008 - Avenant
n°1**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Deux-Sèvres Habitat est propriétaire du réseau de chauffage urbain qui dessert le quartier du Clou Bouchet. En octobre 2008, celui-ci a confié les prestations de gestion d'énergie, de conduite et de maintenance des installations à la Société DALKIA.

Par délibération du 8 juin 2009, le Conseil municipal a approuvé la convention tripartite fixant les conditions particulières de fourniture d'énergie calorifique concernant l'alimentation de la mairie de quartier du Clou-Bouchet, de l'Hôtel de la vie associative ainsi que du groupe scolaire Emile Zola, propriétés de la Ville raccordées à ce réseau de chauffage.

Consécutivement à la dissolution de l'ensemble socio-culturel du niortais, les locaux de la vie associative ont été réduits (voir annexe 1) ce qui conduit à une modification des termes de la convention de refacturation initiale, pour la maison de quartier du Clou Bouchet, par l'établissement d'un avenant portant sur la puissance souscrite et les tarifs des fournitures des charges P1, P2 et P3.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'utilisation du réseau de chauffage du Clou Bouchet entre La Ville de Niort, Habitat Sud Deux-Sèvres devenu Deux-Sèvres Habitat et Dalkia ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 0 |

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Elmano MARTINS